

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Motoneiges dans les parcs nationaux LE PQ NE DOIT PAS TOMBER DANS LA « PETITE POLITIQUE »

Québec, le 21 janvier 2008 – Les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) et Nature Québec estiment que le député de Chicoutimi, Stéphane Bédard, fait preuve d'un manque évident de connaissance des enjeux relatifs au retrait des motoneiges des parcs nationaux lorsqu'il parle d'une mesure qui menace l'économie des régions. Les deux groupes réagissent aux propos du député qui reproche à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, de menacer l'industrie de la motoneige et de décider par décret. Les organismes environnementaux espèrent qu'il s'agit là d'une initiative personnelle du député et qu'elle ne reçoit pas l'appui du parti. Ils invitent d'ailleurs le Parti québécois à corriger le tir et à demander lui aussi le respect de la loi qui interdit la présence des motoneiges dans les parcs nationaux.

Selon le directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), M. Philippe Bourke, « Quand le député Bédard reproche à la ministre de venir de Montréal et d'agir par décret et sans consultation aux dépens des régions, il s'attaque aussi au travail des conseils régionaux de l'environnement qui agissent pourtant en pleine connaissance de cause, et avec le même souci de rigueur dont ils font preuve lorsqu'ils prennent position en faveur du développement de leur région. Les CRE sont impliqués directement dans les négociations locales en vue d'aménager des sentiers de motoneige hors des parcs. Ces négociations durent parfois depuis des années et doivent cesser maintenant que les solutions alternatives sont trouvées ».

Selon Michel Bélanger, président de Nature Québec, « parler de menace pour une industrie de 700 millions de dollars alors qu'il ne s'agit de déplacer que 120 kilomètres de sentiers, dans un réseau qui en compte plus de 33 000, relève de la démagogie ». Il rappelle que la politique sur les motoneiges (mars 2002) et le règlement, qui interdisent la fréquentation des parcs par les motoneiges et autres véhicules hors route (2000), ont pourtant été adoptés du temps où le Parti québécois était au pouvoir.

La pratique de la motoneige est encore tolérée dans 5 parcs nationaux du Québec (sur 22), soit les parcs du Mont-Tremblant, de Plaisance, d'Oka, du Mont-Orford et des Monts-Valin. Or, les motoneiges et les véhicules récréatifs motorisés (VRM) sont une source importante de pollution non compatible avec la mission des parcs et avec les autres clientèles qui les fréquentent. De plus, ces activités sont une nuisance sonore, fragmentent les territoires et endommagent les sols et les milieux fragiles (ex : marais, marécages et tourbières) qui s'y trouvent, affectant ainsi la faune.

Nature Québec et les Conseils régionaux de l'environnement sont heureux que la ministre de l'environnement ait décidé de ne plus tolérer cette pratique, laquelle contrevient à la politique sur les parcs, au-delà de 2009. Ils considèrent que la mission des parcs et l'expérience particulière qu'ils offrent à leurs visiteurs est incompatible avec la présence des motoneiges.

Nature Québec (www.naturequebec.org) est un organisme national à but non lucratif qui regroupe près de 5000 individus et 100 groupes affiliés œuvrant dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Fondé en 1981, l'organisme s'est prononcé publiquement au cours des années sur un grand nombre de questions environnementales, dont les aires protégées, l'agriculture, l'exploitation forestière et le développement énergétique.

Le **Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec** (RNCREQ, www.rncreq.org) a pour principal mandat d'être le porte-parole des seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) et de leur offrir information et soutien. Il s'agit d'un réseau unique de protection de l'environnement et de promotion du développement durable puisqu'il dispose d'une structure dans chacune des régions du Québec.

Information :

Mylène Bergeron, coordonnatrice aux communications et aux sollicitations de Nature Québec
Tél. : (418) 648-2104 poste 2074 ou (418) 933-2031 – communications@naturequebec.org

Chantal Rainville, responsable des communications du RNCREQ
Tél. : (418) 522-0006, poste 2222 ou (418) 254-6938 – chantal.rainville@rncreq.org

Tableau : Nombre de km de sentiers de VRM à l'intérieur des parcs

<i>Parcs touchés</i>	<i>Nombre de km de sentiers</i>
Parc national du Mont-Orford	1,5
Parc national d'Oka	2,0
Parc national de Plaisance	6,5
Parc national du Mont-Tremblant	85,0
Parc national des Monts-Valin	25,0
Total	120 km (sur 33 000 km au Québec)